

## PAYS RETHÉLOIS



**Brigitte Michel lauréate de la première Marionnette d'Or**

Cette fleuriste a remporté le concours de vitrine organisé à l'occasion du Festival Mondial des Théâtres des Marionnettes de Charleville-Mézières dans le cadre de l'opération urbaine. Il s'agissait de souligner l'implication des commerçants et des artisans de Charleville-Mézières dans une manifestation artistique de dimension nationale. Le concours a réuni soixante-quatorze participants de tous les types de commerces (prêt-à-porter, alimentation, services, pharmacie, bijouteries, cadeaux, fleurs coupées, etc.).

Dans leurs vitrines, les concurrents ont illustré leurs activités commerciales grâce à des compositions spéciales de marionnettes et de castelets.

En hommage à Jacques Félix, et à la demande de la FCACM, de la ville et de la CCI, le sculpteur ardennais Hervé Tonglet a créé une sculpture symbolisant la rencontre à Charleville-Mézières du commerce local et de la marionnette,

*"une main androgyne dans un geste protecteur au-dessus de la marionnette"*. Celle-ci sera exposée à l'Office de Tourisme, place Ducale.

Le 17 novembre 2006, à la Maison de l'Ardenne de la CCI, des reproductions d'or et d'argent de cette sculpture ont été offertes aux trois lauréats du concours de vitrines. Brigitte Michel gérante du magasin "Les Campanules" (fleuriste) a reçu la première Marionnette d'or des mains du président Géraud Spire. Sylvie Potier, la couturière de la mercerie "Les Diablotins" et Christophe Mélin, le restaurateur de "La Clef des Champs", deuxièmes ex-aequo, ont été récompensés chacun par une Marionnette d'argent.

Tous les participants présents se sont vu remettre un lot de cadeaux en remerciement de leur implication. *"Une ville est attractive et vivante si son commerce est attractif et vivant"* a déclaré le président Spire pour souligner le dynamisme des commerçants ayant participé au concours.



© Office de Tourisme de Rethel

# Les évolutions de l'offre commerciale

La structure intercommunale dispose à présent d'une charte de développement commercial dont les préconisations à court et moyen terme seront mises en œuvre en partenariat avec la CCI des Ardennes

**L**e Rethélois recense 28 000 habitants et quelque 500 entreprises commerciales ou artisanales. Au terme de l'étude menée par la CCI, le Pays et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, il s'avère qu'en matière de consommation, l'évasion annuelle hors de ce pays représente 74,7 M d'euros, soit 47% de la dépense commercialisée. Désormais, le Pays Rethélois veut assurer une meilleure couverture des besoins de ses ménages, développer la grande distribution notamment dans ses activités non alimentaires et limiter l'évasion de certains secteurs (le sud du pays en particulier) vers les pôles commerciaux de Reims.

Il souhaite aussi conforter l'attractivité du centre-ville de Rethel, compléter aux alentours l'offre existante en surface de plus de 300 m<sup>2</sup> (culture, loisirs, bricolage, jardinage) et maintenir l'offre de proximité des relais commerciaux

en milieu rural grâce à un développement de leurs rayons alimentaires.

Le 11 décembre à Rethel, la CCI et la Chambre de Métiers des Ardennes ont signé avec les représentants intercommunaux du Pays Rethélois la charte de mise en œuvre de son schéma de développement commercial. Cette charte concertée de longue date et dont la période d'application durera cinq ans est la deuxième à être établie dans les Ardennes après celle du Pays Sedannais en 2004.

Elle doit permettre de moduler l'équipement commercial du Pays Rethélois en fonction des intérêts de son territoire, notamment en ce qui concerne l'implantation à venir de grands magasins spécialisés et de supermarchés.

Contact : Dominique Courtat-Guitton  
 dcourtatguitton@ardennes.cci.fr  
 03 24 56 62 46

# Développement commercial : le Schéma ardennais est opérationnel

Le 27 septembre 2006, l'ODEC (Observatoire départemental d'équipement commercial) a approuvé à l'unanimité le Schéma de développement commercial des Ardennes (SDEC).

**L**e département connaît un affaiblissement du tissu commercial en milieu rural, notamment dans les secteurs de l'équipement de la personne, de la culture et des loisirs" affirme l'Odec des Ardennes dans lequel siègent, sous l'autorité du Préfet, des élus locaux et départementaux et des représentants de la CCI, des associations de consommateurs et de la grande distribution.

Une concentration de grandes et moyennes surfaces s'est établie sur l'axe Sedan-Charleville-Mézières et dans les autres villes du département (Sedan, Rethel, Vouziers, Givet et Revin). De fait l'attraction commerciale ne se diversifie guère en dehors de cet axe et de ces villes (6 hypermarchés, 61 supermarchés). Qui plus est l'Odec constate une forte croissance des maxi-discounts (25 en 2005 contre 9 en 1993). "L'importance de ces installations est révélatrice de la paupérisation d'une partie de la population ardennaise" souligne-t-il.

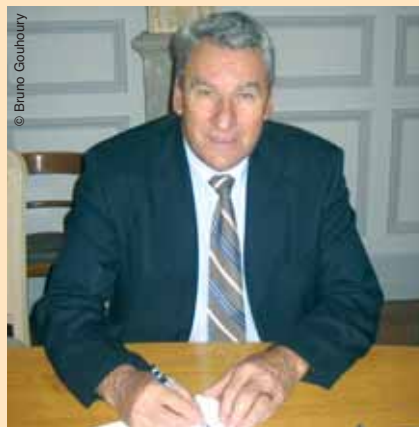
Pour remédier à ces concentrations - et tel que l'impose la loi dans chaque département - l'Odec a confié à la CCI

des Ardennes l'élaboration d'un Schéma départemental commercial de redynamisation (gestion des transmissions et reprises, sauvegarde des commerces dans les communes, valorisation des associations de commerçants, formation des commerçants).

Les actions prônées par le Schéma se déclinent en six axes majeurs :

- Optimiser l'offre commerciale des Ardennes en veillant à une répartition équilibrée des formes de distribution.
- Coordonner le développement commercial des six territoires ardennais.
- Conforter le maillage commercial des villes et centres bourgs.
- Accompagner les adaptations de l'offre commerciale (niveau de qualité et diversité).
- Renforcer l'armature de proximité commerciale (villes, villages et quartiers).
- Entretien l'attractivité du centre de Charleville-Mézières.

Contact : Dominique Courtat-Guitton  
dcourtatguitton@ardennes.cci.fr  
03 24 56 62 46



Signature officielle de la charte de développement commercial du Pays rethélois le 4 décembre dans les salons de l'Hôtel de Ville de Rethel ; le témoignage du maire de Rethel et Président du Pays rethélois, M. Guy Deramaix

## Quel a été votre investissement en tant qu'élu local ?

Je suis très fier et satisfait d'avoir signé cette charte, en présence des représentants du Syndicat mixte du Pays rethélois. J'étais plutôt sceptique au début de ce projet, compte-tenu des précédentes études. Toutefois, le travail effectué par le cabinet d'études retenu par la CCI des Ardennes m'a rapidement convaincu. La méthodologie mise en œuvre, l'approche territoriale et la rigueur du travail réalisé nous permettent aujourd'hui de disposer d'un outil de qualité et très pertinent.

## Quel intérêt représente cette charte et quelles en sont vos attentes ?

Ce document est devenu indispensable à la prise de décision en matière de développement commercial. On s'y reporte en permanence. Je remercie donc la CCI de cette étude qui va permettre l'émancipation et le développement équilibré de l'offre commerciale du Pays rethélois. De plus, cette étude est riche de propositions, d'actions et de préconisations. Des pistes s'ouvrent telle la possible mise en place d'une opération urbaine sur le centre-ville de Rethel.

## Comment comptez-vous mettre en place ces actions ?

Je compte poursuivre et prolonger le partenariat construit par cette étude, qui a créé une synergie entre acteurs locaux. La collaboration entre les chambres consulaires et les associations commerciales est très active, et permet d'être efficace sur le terrain. Aujourd'hui, grâce à cet outil, on sait regarder ensemble dans la bonne direction.



## Bienvenue à Landry Sattezy

Originaire de la région stéphanoise, Landry Sattezy, 25 ans, est titulaire d'un DESS administration des activités locales obtenu à l'Université de Rouen en 2003. Après avoir occupé différents postes, il a pris depuis octobre 2006 le poste de coordonnateur de l'ORAC Départementale mise en place dans le cadre du Contrat Territorial. Rattaché au service développement des Territoires, il a en charge la mise en place des actions collectives, le reporting des aides financières et l'analyse de l'impact du dispositif en terme d'emplois et de CA.